

Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds

Pour la période close le 30 juin 2018

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales données financières, mais ne contient pas les états financiers intermédiaires complets du Fonds. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers intermédiaires en composant le 1 800 387-5004, en consultant notre site Web à l'adresse www.fondsscotia.com ou celui de SEDAR à l'adresse www.sedar.com, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 1, rue Adelaide E., 28^e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également obtenir, par un des modes susmentionnés, un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du Fonds.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et « Fonds » désigne le Fonds privé Scotia d'actions privilégiées canadiennes.

Dans le présent document, « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet du Fonds et des fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait

à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Risques spécifiques aux organismes de placement collectif ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Résultats

Pour le semestre clos le 30 juin 2018 (la « période »), le rendement des parts de série M du Fonds a été de 0,7 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement à ceux de l'indice de référence du Fonds, qui traduisent l'évolution d'un indice ne comportant ni frais ni charges. Le rendement des autres séries du Fonds est semblable à celui des parts de série M, et tout écart de rendement entre les séries résulte essentiellement des différences entre les frais de gestion, les charges d'exploitation et les autres charges imputables à chaque série. Voir la rubrique « Rendement passé » pour le rendement des autres séries du Fonds.

Pour la même période, le rendement de l'indice d'actions privilégiées S&P/TSX, indice de référence général du Fonds, a été de 0,7 %. Conformément aux exigences du Règlement 81-106, nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la

compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché.

La croissance économique canadienne a ralenti en 2018 par rapport à l'année précédente. Elle demeure toutefois conforme aux attentes de la Banque du Canada. Le PIB a augmenté de 1,3 % (annualisé) au premier trimestre, avec une réaccélération de l'économie en avril par rapport au mois précédent. Au cours de la dernière année, le Canada a créé 284 100 emplois à temps plein, et les salaires ont augmenté d'un solide 3,6 % par rapport à l'année précédente. L'inflation de base au Canada a reculé à 1,9 % (en glissement annuel) en mai, malgré la forte hausse des salaires, la dépréciation du dollar canadien, les prix du pétrole et les droits de douane, tous sources d'inflation.

La Banque du Canada (la « BdC ») a haussé son taux directeur en juillet, après une pause en mai. Les économistes prévoient trois ou quatre nouvelles hausses d'ici la fin de 2019. Toutefois, les moments où auront lieu les augmentations sont de plus en plus incertains vu les récentes mesures protectionnistes adoptées par l'administration américaine. La BdC doit jongler avec le plein emploi, l'inflation liée aux salaires, les prix plus élevés de l'énergie et le renforcement de l'économie américaine, mais aussi avec le niveau d'endettement élevé des consommateurs, le ralentissement du secteur de l'immobilier résidentiel, les répercussions de l'interruption des négociations de l'ALENA et les tarifs douaniers protectionnistes.

L'indice d'actions privilégiées S&P/TSX a stagné sur la première moitié de la période. Les taux ont commencé à augmenter en avril et l'indice a bien performé jusqu'à la mi-mai, moment où les inquiétudes d'ordre macroéconomique et la volatilité des taux d'intérêt ont pesé sur la catégorie d'actifs. L'indice a affiché un rendement total de 0,7 % pour la période. Les titres privilégiés à taux révisable ont légèrement mieux fait que les marchés. Les titres privilégiés à taux variable ont aussi surperformé, les rendements des obligations du gouvernement du Canada à 5 ans ayant terminé la période à 2,07 % (hausse de 20 points de base). Cette surperformance a été contrebalancée par la sous-performance des actions perpétuelles.

Le volume de nouvelles émissions était élevé dans la première moitié de la période avant de baisser par la suite. La demande a été soutenue durant la période du fait de l'appétit pour le rendement des institutions financières et des investisseurs, mais l'offre de nouvelles émissions a été très réduite pendant la seconde moitié de la période.

Le Fonds a enregistré une performance semblable à celle de l'indice de référence. Le Fonds est légèrement surpondéré en actions privilégiées perpétuelles, qui ont sous-performé, et sous-pondéré en titres privilégiés à taux révisable fixe, qui ont surperformé. L'effet négatif résultant de la pondération dans ces catégories d'actifs par rapport à l'indice de référence a été modeste et compensé par la sélection des titres favorable dans les secteurs de l'énergie et des banques.

La valeur liquidative du Fonds a diminué de 2,7 %, passant de 515,1 M\$ au 31 décembre 2017 à 501,2 M\$ au 30 juin 2018. Cette

variation s'explique par des rachats nets de 16,6 M\$, par un résultat des placements de 3,7 M\$ et par des distributions en trésorerie de 1,0 M\$. Le résultat des placements du Fonds comprend des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribués à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement et à atteindre ses objectifs de placement.

Événements récents

IFRS 9 Instruments financiers

Les Fonds ont adopté IFRS 9 *Instruments financiers* pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2018. L'adoption d'IFRS 9, qui a été appliquée rétrospectivement, n'a entraîné aucun changement dans le classement et l'évaluation des instruments financiers, tant pour la présente période que pour la précédente.

L'incidence de la norme sera l'ajout d'informations supplémentaires sur les changements apportés au classement de certains instruments financiers, pour le rendre conforme à IFRS 9. L'adoption de la norme n'a aucune incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % des courtiers en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et Fonds d'investissement Tangerine Limitée et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette section a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de

gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois.

Frais d'administration à taux fixe et autres frais du Fonds

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les autres frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

En outre, chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « autres frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les autres frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

Commissions de courtage

De temps à autre, le Fonds peut conclure des opérations sur les titres en portefeuille avec Scotia Capitaux ou avec d'autres maisons de courtage liées dans lesquelles la Banque Scotia détient une participation importante (les « courtiers liés »). Ces courtiers liés peuvent toucher des commissions ou des marges dans la mesure où ces opérations sont réalisées selon des conditions comparables à celles des opérations effectuées avec des courtiers non liés.

Pour la période, le Fonds a versé des commissions s'élevant à 87 497 \$ à des courtiers liés.

Autres frais

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, des services de garde, des opérations de courtage, de change ou sur dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à

suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de cinq membres – Carol S. Perry (présidente), Stephen J. Griggs, Simon Hitzig, Heather A. T. Hunter et Jennifer L. Witterick – tous indépendants du gestionnaire. Le 30 avril 2018, Brahm Gelfand et D. Murray Paton ont démissionné de leur poste au CEI. M. Griggs et M^{me} Hunter ont été nommés membres du CEI le 15 mai 2018.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Celles-ci permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts précise à condition qu'il respecte les politiques et procédures applicables à ce type de situation et qu'il rende régulièrement des comptes à ce sujet au CEI. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération se compose essentiellement d'une provision annuelle pour honoraires et de jetons de présence pour chaque participation à une réunion du CEI. Le président du CEI a droit à une rémunération supplémentaire. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au Fonds relativement aux opérations avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage à une partie liée pour l'exécution d'opérations sur titres à titre de placeur pour compte et de placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;

- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée.

Le gestionnaire est tenu d'informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et

sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le Fonds s'est appuyé sur les directives permanentes du CEI en ce qui concernait les opérations avec des parties liées.

Principales données financières

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Principales données financières ».

Actif net par part du Fonds¹

Pour la période close le	Augmentation (diminution) liée aux activités :						Distributions :					Actif net à la clôture de la période (\$) ¹
	Actif net à l'ouverture de la période (\$)	Total des revenus	Total des charges	Gains (pertes) réalisés pour la période	Gains (pertes) latents pour la période	Augmentation (diminution) totale liée aux activités ²	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital	Total des distributions ³	
Série K												
30 juin 2018	11,51	0,26	(0,02)	0,03	(0,17)	0,10	-	(0,28)	-	-	(0,28)	11,34
31 déc. 2017	10,62	0,52	(0,03)	0,01	0,57	1,07	-	(0,50)	-	-	(0,50)	11,51
31 déc. 2016*	10,00	0,69	(0,02)	(0,18)	0,42	0,91	-	(0,20)	-	-	(0,20)	10,62

* La série K a été lancée le 12 juillet.

Série M

30 juin 2018	8,61	0,19	(0,01)	0,02	(0,14)	0,06	-	(0,21)	-	-	(0,21)	8,46
31 déc. 2017	7,92	0,39	(0,01)	0,01	0,67	1,06	-	(0,38)	-	-	(0,38)	8,61
31 déc. 2016	7,74	0,38	(0,01)	(0,10)	0,32	0,59	-	(0,38)	-	-	(0,38)	7,92
31 déc. 2015	9,47	0,41	(0,02)	(0,45)	(1,26)	(1,32)	-	(0,39)	-	-	(0,39)	7,74
31 déc. 2014	9,43	0,42	(0,04)	(0,47)	0,53	0,44	-	(0,42)	-	-	(0,42)	9,47
31 déc. 2013	10,21	0,43	(0,02)	(0,03)	(0,84)	(0,46)	-	(0,38)	-	-	(0,38)	9,43

¹ Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires et des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée pour établir le prix des titres du Fonds. Ces différences sont expliquées dans la note 2 des états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».

² L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

Ratios et données supplémentaires

Au	Total de la valeur liquidative (en milliers de dollars) ¹	Nombre de parts en circulation ¹	Ratio des frais de gestion (« RFG ») (%) ²	RFG avant abandon ou absorption des charges (%) ²	Ratio des frais d'opérations (%) ³	Taux de rotation du portefeuille (%) ⁴	Valeur liquidative par part (\$) ¹
Série K							
30 juin 2018	10 411	918 213	0,23	0,23	0,05	8,78	11,34
31 déc. 2017	8 464	735 254	0,24	0,24	0,01	3,17	11,51
31 déc. 2016	774	72 876	0,22	0,28	0,04	11,69	10,62
Série M							
30 juin 2018	490 777	58 018 325	0,14	0,38	0,05	8,78	8,46
31 déc. 2017	506 676	58 840 482	0,13	0,36	0,01	3,17	8,61
31 déc. 2016	429 401	54 233 823	0,13	0,13	0,04	11,69	7,92
31 déc. 2015	410 589	53 053 435	0,15	0,15	0,07	26,32	7,74
31 déc. 2014	430 363	45 463 199	0,10	0,10	0,26	80,81	9,47
31 déc. 2013	237 483	25 186 960	0,11	0,11	0,11	18,08	9,43

¹ Données à la date de clôture des exercices indiqués.

- ² Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de chaque série du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.
- ³ Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et autres coûts de transactions du portefeuille du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.
- ⁴ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les éléments suivants : la gestion du Fonds, les analyses des placements, les recommandations et les décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds et la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autret (%)
Série I*	s.o.	s.o.	s.o.
Série K*	s.o.	s.o.	s.o.
Série M	0,30	s.o.	100,0

* Les frais de gestion de cette série sont négociés et payés directement par les porteurs de parts concernés et non par le Fonds.

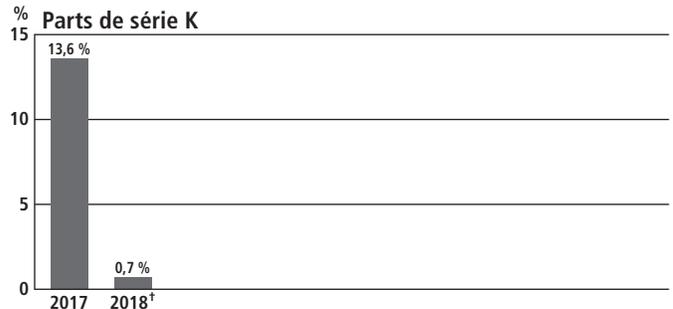
† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

Rendement passé

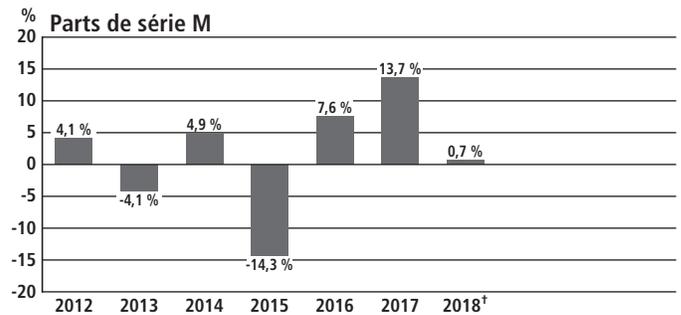
Les rendements passés de chaque série sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées par chaque série du Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles de la même série. De plus, cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Rendements annuels

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement pour chaque série du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de l'année, d'un placement effectué le premier jour de chaque année pour cette série.



† Pour le semestre clos le 30 juin 2018.



† Pour le semestre clos le 30 juin 2018.

Aperçu du portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Il est possible d'obtenir les mises à jour trimestrielles, sans frais, en appelant au 1 800 387-5004, ou en visitant le site Web www.fondsscotia.com, 60 jours après la fin du trimestre, ou 90 jours après le 31 décembre, qui marque la fin de l'année civile.

Par secteur	% de la valeur liquidative ¹
Finance	57,5
Énergie	19,0
Services aux collectivités	16,1
Services de télécommunication	3,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,5
Biens de consommation de base	1,1
Fonds indiciels négociés en bourse	0,7
Consommation discrétionnaire	0,6
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,2

25 principaux titres

Émetteur	% de la valeur liquidative ¹
Brookfield Asset Management Inc., 5,00 %, priv., série 44	1,9
Banque Nationale du Canada, 3,90 %, priv., série 32	1,8
Pembina Pipeline Corporation, 5,00 %, priv., série S-19	1,7
Canadian Utilities Limited, 4,90 %, priv., série AA	1,6
Intact Corporation financière, 4,20 %, priv., série 1	1,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,5
Husky Energy Inc., 4,50 %, priv., série 3	1,5
Banque Royale du Canada, 3,60 %, priv., série BD	1,5
Banque Royale du Canada, 3,60 %, priv., série BF	1,3
Société Financière Manuvie, 5,60 %, priv., série 21	1,3
Brookfield Renewable Partners LP, 5,50 %, priv., série 7	1,3
Westcoast Energy Inc., 5,50 %, priv., série H	1,3
La Banque Toronto-Dominion, 4,50 %, priv., série 16	1,3
Banque de Montréal, 4,40 %, priv., série 42	1,2
Banque Royale du Canada, 4,90 %, priv., série BH	1,2
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, priv., série 13	1,2
Banque de Montréal, 3,80 %, priv., série 33	1,2
Banque de Montréal, 5,00 %, priv., série 35	1,2
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,60 %, priv., série 43	1,2
Brookfield Renewable Partners LP, 5,00 %, priv., série 11	1,2
Enbridge Inc., 4,90 %, priv., série 19	1,2
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,50 %, priv., série 47	1,2
La Banque Toronto-Dominion, 5,50 %, priv., série 12	1,2
Banque Royale du Canada, 5,50 %, priv., série BK	1,2
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,90 %, priv., série 39	1,2

¹ Calculé en fonction de la valeur liquidative; par conséquent, les pondérations présentées dans l'inventaire du portefeuille peuvent différer de celles présentées ci-dessus.

